



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

**Juin 2012  
Volume XXXV, Bulletin n° 6**

### **Bulletin sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris . . .	3
II. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fait une déclaration sur la construction d'une nouvelle colonie en Cisjordanie . . . . .	5
III. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 demande la libération de deux prisonniers palestiniens en grève de la faim. . . . .	5
IV. Le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient se tient à Genève . . . . .	6
V. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, publie une déclaration sur Gaza et le territoire palestiniens occupé	8
VI. L'Organisation mondiale de la Santé et 50 organisations internationales publient une déclaration sur cinq années de blocus : un facteur politique essentiel pour la santé dans la bande de Gaza . . . . .	8
VII. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. . . . .	9
VIII. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait une déclaration pour la Journée mondiale des réfugiés 2012 . . . . .	12
IX. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture inscrit des sites de Palestine sur la Liste du patrimoine mondial . . . . .	14



*On trouve le Bulletin dans le système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) sur Internet à l'adresse suivante : <http://unispal.un.org>.*

---

## **I. Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris**

*Une réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne s'est tenue à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Au cours de cette journée, intitulée « L'action de la société civile pour mettre fin à l'occupation : utilisation du pouvoir des jeunes et des femmes », quatre ateliers ont été organisés à l'intention des organisations de la société civile, dont certaines étaient issues du territoire palestinien occupé et d'Israël, pour débattre de l'autonomisation des jeunes et des femmes. La rencontre faisait suite à une réunion internationale des Nations Unies, d'une durée de deux jours, destinée à mobiliser l'aide internationale en faveur des initiatives des jeunes et des femmes visant à mettre fin de façon pacifique à l'occupation israélienne de la Palestine.*

*À la séance d'ouverture, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Abdou Salam Diallo, a fait des réflexions dont des extraits sont reproduits ci-dessous.*

La population palestinienne se compose à 50 % de femmes et à 64 % de jeunes de moins de 25 ans. Cela est parlant. Ces personnes sont les plus durement touchées par les conditions de l'occupation, la violence, le chômage, le manque de débouchés, les pressions sociales et l'exclusion.

Dès lors, il est paradoxal que leur capacité de contribuer à l'instauration de la paix et à l'établissement d'un État palestinien souverain reste largement inexploitée.

Vous comprendrez mieux maintenant pourquoi notre rencontre d'aujourd'hui ambitionne de réfléchir longuement sur la meilleure manière de tirer profit de ce vaste potentiel pour parvenir à la paix tant que la solution des deux États a encore une chance de se concrétiser.

Nos discussions porteront ainsi sur la manière de donner des moyens d'action aux femmes et aux jeunes, sur le renforcement des capacités et la formation, l'éducation pour la paix, l'apprentissage de compétences pratiques, l'entrepreneuriat, la participation aux prises de décisions, la création d'une société palestinienne ouverte et les médias sociaux. Elles seront l'occasion pour nous d'échanger nos expériences et meilleures pratiques, de formuler des idées prometteuses et de repérer les écueils.

Ainsi, au moment où nous célébrons le douzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, notre comité, qui a toujours pris soin de tenir compte de la situation spécifique des femmes dans ses activités, ne saurait faire moins en mettant, cette fois-ci, les femmes et leur rôle de chef de file dans la société au premier plan.

Songez par exemple que Chorouk Morakten et le mouvement YaLa ont permis à des citoyens ordinaires vivant dans la région de se retrouver sur un forum de discussion pour bâtir un avenir rempli d'espoir. L'importance du groupe, dont le nombre de ses participants augmente de façon fulgurante, a attiré l'attention de

---

médias de premier plan et de dignitaires de haut rang comme le Prince Hassan bin Talal de Jordanie et M<sup>me</sup> Hillary Clinton, Secrétaire d'État américaine.

Par ailleurs, dans sa résolution 2037 (XX) du 7 décembre 1965, l'Assemblée générale s'est déclarée consciente « du rôle important que la jeune génération joue dans tous les domaines d'activité de la société et du fait qu'elle est appelée à diriger les destins de l'humanité ». La sagesse de cette déclaration est confirmée par les récents événements dans la région.

En effet, par une utilisation sans précédent des médias sociaux, les jeunes ont montré leur propension à devenir des acteurs et agents du changement. Le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Secrétaire général, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont répondu à leurs appels.

Ainsi en va-t-il pour notre comité qui réunit des animateurs de mouvements de jeunes avec des blogueurs, exploite l'énergie des médias sociaux, retransmet en direct sur le Web et communique sur Facebook et Twitter.

Aussi, faites-nous part de vos questions et de vos idées. Restez connectés et continuez de nous envoyer vos questions sur Twitter en les faisant précéder du hashtag #UNPalrights, et diffusez les informations autour de vous pour qu'ensemble nous puissions lancer une conversation d'ampleur planétaire.

Cependant, les réseaux de jeunes se sont montrés plus aptes à la protestation qu'à une action durable sur le plan politique. Plutôt donc que de véhiculer des messages de haine, Internet peut bien servir à bâtir des passerelles vers la paix.

Autrement dit, ce dont nous avons besoin, ce sont des personnes dotées de bonnes compétences pratiques, professionnelles, organisationnelles et politiques et d'un esprit critique.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'il faut situer le souffle du changement qui balaye la région et qui, en mars de l'année dernière, a amené des Palestiniens à s'unir pour astreindre leurs factions à jeter les bases d'une réconciliation tant souhaitée.

C'est dire qu'il appartient aux femmes et aux jeunes de la région de s'impliquer davantage et plus visiblement, en refusant de devenir spectateurs de l'histoire. Oui, n'attendez pas de la communauté internationale, qui peine à relancer le processus de paix, qu'elle souhaite la paix plus ardemment que vous ne la voulez vous-mêmes.

Permettez-moi, sur cette note pleine d'espoir, de vous souhaiter un débat constructif et fécond.

---

## **II. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fait une déclaration sur la construction d'une nouvelle colonie en Cisjordanie**

*Le 7 juin 2012, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a publié à Jérusalem un communiqué de presse dont le texte est reproduit ci-dessous.*

Les dernières nouvelles, notamment celle de la construction de 300 logements à Beit El, en pleine Cisjordanie, sont très préoccupantes. Le Coordonnateur spécial réitère la mise en garde qu'il a récemment faite devant le Conseil de sécurité : « Si les parties ne saisissent pas l'occasion actuelle, elles doivent comprendre que la conséquence ne sera pas que le ralentissement de la marche vers une solution à deux États. Au lieu de cela, on ira vers la réalité d'un État unique, en s'éloignant encore plus de la paix régionale que conçoit l'Initiative de paix arabe. »

## **III. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 demande la libération de deux prisonniers palestiniens en grève de la faim**

*Le 8 juin 2012, l'Office des Nations Unies à Genève a publié le communiqué de presse ci-dessous, qui fait état d'une déclaration de Richard Falk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.*

Le Rapporteur spécial des Nations Unies Richard Falk a fait part de sa vive inquiétude quant au sort de deux prisonniers palestiniens détenus par Israël sans inculpation, Mahmoud Sarsak et Akram Rikhawi, dont il a réclamé la libération immédiate. M. Sarsak a entamé la grève de la faim il y a 82 jours et M. Rikhawi il y a 58 jours.

« Ces personnes protestent contre leur détention sans inculpation dont elles souffrent énormément », a déclaré l'expert indépendant désigné par le Conseil des droits de l'homme pour suivre la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et pour en rendre compte. « Il n'y a aucune raison acceptable de les maintenir en détention et Israël portera la responsabilité de toute atteinte durable à leur santé. »

« M. Sarsak a perdu le tiers de son poids et M. Rikhawi est gravement atteint de diabète et d'asthme », a fait remarquer M. Falk. « Si les autorités israéliennes sont incapables de présenter des preuves suffisantes pour les inculper, elles doivent libérer ces deux hommes immédiatement. »

« Israël doit mettre fin au traitement épouvantable et injuste auquel sont soumis les prisonniers palestiniens et la communauté internationale doit élever la voix et prendre des mesures pour mettre un terme aux détentions administratives abusives auxquelles Israël a recours de manière flagrante », a souligné cet expert en droits de l'homme.

---

Selon M. Falk, la vague de grèves de la faim qui a commencé en décembre dernier « a attiré l'attention sur le recours abusif d'Israël à la détention administrative, mais aussi sur les conditions de détention qui, pour plus de 4 000 Palestiniens emprisonnés, ne sont pas conformes aux normes du droit humanitaire international ».

Israël détient actuellement quelque 300 Palestiniens non inculpés. Le Rapporteur spécial a demandé des renseignements au sujet de chacun d'eux et dit qu'il suivrait chaque cas et aborderait ce problème dans le rapport au Conseil des droits de l'homme qu'il doit faire le 2 juillet 2012.

En début d'année, au retour de sa dernière mission\* dans la région, M. Falk s'était ainsi exprimé sur l'emprisonnement sans inculpation de Palestiniens par Israël : « Le Gouvernement israélien qualifie cette pratique de détention administrative, mais il serait plus juste de parler de détention sans inculpation ou de détention arbitraire. »

Consultés par M. Falk lors de sa mission en février 2012, plusieurs experts en matière carcérale se sont déclarés inquiets des voies de fait, des insultes et des violences psychologiques subies par les détenus, des négligences médicales à leur égard et de l'insuffisance des soins, de leur maintien fréquent et prolongé dans l'isolement, du surpeuplement carcéral dans des cellules délabrées et du manque de visites familiales.

#### **IV. Le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient se tient à Genève**

*Le 12 juin 2012, le Département de l'information a organisé, au Centre international de conférences de Genève, le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient 2012. On s'y est penché sur le traitement médiatique des différents aspects des événements récents du Moyen-Orient, en particulier le Printemps arabe, et sur leurs corrélations avec la question de Palestine. Maher Nasser, Chef par intérim du Département de l'information, a donné lecture du message adressé au Séminaire par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, dont le texte est reproduit ci-dessous (SG/SM/14347, PAL/2152, PI/2037).*

Je tiens à saluer tous les participants à ce Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient. Je remercie le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse qui, en l'accueillant, a été d'une aide précieuse.

Vous vous réunissez à un moment critique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces 18 derniers mois, la région a connu des changements profonds sous l'impulsion de citoyens courageux et déterminés, au premier rang desquels se distinguaient les femmes et les jeunes.

En votre qualité de journalistes, de militants, de dirigeants et de représentants de la société civile, beaucoup d'entre vous ont joué un rôle important dans cette dynamique de changement historique. Je salue le dévouement et le courage dont vous avez fait preuve en promouvant la transparence, le sens des responsabilités et

---

\* Se reporter au bilan de fin de mission du Rapporteur spécial, disponible à l'adresse web suivante : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11846&LangID=E>.

---

la démocratie. Je vous exhorte à poursuivre votre action en faveur de la paix et de l'entente entre les communautés, en particulier palestinienne et israélienne.

Beaucoup a été fait dans la région mais trop nombreux sont ceux qui continuent à souffrir. Malgré les engagements répétés de toutes les parties, les tueries continuent en République arabe syrienne. Les risques de guerre civile généralisée se précisent et sont réels. Qu'elles soient le fait du régime ou de l'opposition armée, toutes les violences doivent cesser. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures audacieuses et concertées.

Inspiré par les idéaux de liberté, de dignité et de non-violence, le réveil régional ne sera pas complet sans le règlement du conflit israélo-palestinien. Trop de Palestiniens et d'Israéliens souffrent depuis trop longtemps.

Comme les autres membres du Quatuor, je m'inquiète de l'instabilité de la situation sur le terrain et j'exhorte les parties à surmonter les obstacles actuels et à reprendre les négociations bilatérales et directes sans retard ni préalables.

Je me réjouis que l'Autorité palestinienne se soit dotée des institutions de gouvernance nécessaires, et je constate particulièrement les progrès notables de la sécurité en Cisjordanie. Je réitère l'appel du Quatuor invitant l'Autorité palestinienne à continuer de faire le maximum pour améliorer l'ordre public, lutter contre l'extrémisme et mettre un terme aux incitations à la violence.

D'autre part, les parties doivent éviter toute initiative unilatérale qui compromettrait la confiance. L'expansion des implantations en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, est contraire au droit international et aux engagements pris par Israël dans la Feuille de route. Je souligne la préoccupation du Quatuor devant les violences et les provocations des colons en Cisjordanie et je réitère ses appels exhortant Israël à prendre des mesures efficaces et en particulier à traduire en justice les auteurs de tels actes.

La situation à Gaza n'est pas viable. Je persiste à plaider en faveur de la circulation des personnes et du transport des matériaux de construction et des autres marchandises dans la liberté et la sécurité et en faveur de l'application de toutes les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Israël a certes fait des efforts en ce sens, mais il lui faut faire plus.

L'ONU demeure soucieuse d'aider les parties à progresser. Nous devons créer des conditions favorables à la tenue de négociations dignes de ce nom sur la question centrale du statut permanent, notamment de Jérusalem, des frontières, des réfugiés et de la sécurité, et à la fin de l'occupation qui dure depuis 1967. Cela devrait aboutir à la création d'un État palestinien souverain, indépendant, d'un seul tenant et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Alors seulement, nous pourrions nous rapprocher de l'objectif plus général d'une paix régionale globale au Moyen-Orient. Je vous remercie de vous associer à cette cause et je souhaite de tout cœur le succès de votre réunion.

---

## **V. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, publie une déclaration sur Gaza et le territoire palestinien occupé**

*La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, a publié, le 13 juin, une déclaration sur la situation dans la bande de Gaza, dont le texte est reproduit ci-dessous.*

Le blocus de Gaza, qui entre dans sa sixième année, a eu un effet dévastateur sur la vie et les moyens de subsistance de 1,6 million de Palestiniens qui y vivent. Plus de 80 % des familles y dépendent de l'aide humanitaire et Gaza reste l'objet de limitations draconiennes pour ses importations, ses exportations et la circulation des personnes, que ce soit par voie terrestre, aérienne ou maritime.

Cette situation équivaut à punir collectivement tous les habitants de Gaza et constitue un déni des droits fondamentaux ainsi qu'une violation du droit international.

Bien que certaines mesures aient atténué les effets du blocus, il est de la plus haute importance qu'il soit levé immédiatement afin que les services et infrastructures de base soient maintenus. La mise en place d'une économie viable pourrait aussi réduire la dépendance vis-à-vis de l'assistance humanitaire.

Les droits de tous les civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, doivent être protégés et respectés à tous moments, dans le cadre du droit international. Sans craindre une violence aveugle, chacun a le droit de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

## **VI. L'Organisation mondiale de la Santé et 50 organisations internationales publient une déclaration sur cinq années de blocus : un facteur politique essentiel pour la santé dans la bande de Gaza**

*L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et 50 organisations internationales ont publié, sur les cinq années de blocus imposées à la bande de Gaza, une déclaration, dont le texte est reproduit ci-dessous.*

Le blocus imposé à la bande de Gaza depuis juin 2007 affecte à plus d'un titre le fonctionnement et l'évolution du système de santé palestinien : restrictions à l'importation de fournitures et d'équipements médicaux et de pièces de rechange; limitations des déplacements des patients et du personnel médical; coupures d'électricité et fourniture d'eau non potable; insécurité; limitation, en raison du régime de permis, de l'accès des Palestiniens aux services médicaux et du développement professionnel du personnel médico-sanitaire.

Le système de santé palestinien englobe la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Sise à Ramallah, l'Autorité palestinienne fournit des médicaments et du matériel jetable à la bande de Gaza et paye les salaires de la plupart du personnel médico-sanitaire. Les hôpitaux de Jérusalem-Est sont les principaux centres spécialisés accessibles aux patients de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le



---

personnel médico-sanitaire ayant besoin de circuler entre la Cisjordanie et la bande de Gaza pour se former et pour soigner, le système de santé ne peut fonctionner efficacement que si celui-ci n'est pas soumis au blocus ni coupé de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

L'OMS s'associe à 50 organisations internationales pour publier la déclaration ci-après.

Depuis plus de cinq ans, à Gaza, plus de 1,6 million de personnes sont soumises à un blocus en violation du droit international. Plus de la moitié d'entre elles sont des enfants. Nous soussignés disons d'une seule voix « Il faut lever le blocus sans délai ».

## **VII. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

*Le 19 juin 2012, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernández-Taranco, a fait au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dont des extraits sont reproduits ci-dessous.*

Le mois dernier, nous avons signalé une série de réunions discrètes et informelles entre les parties, marquées par un engagement positif et la gestion constructive de plusieurs événements susceptibles de déstabiliser la situation sur le terrain. À l'époque, le Coordonnateur spécial, Robert Serry, avait lancé une mise en garde, déclarant que la situation restait incertaine et précaire et soulignant la nécessité de prendre des mesures mutuelles de renforcement de la confiance afin d'étayer les pourparlers. Nous sommes inquiets de voir que rien de cela n'a à ce jour été fait et que le climat positif antérieur résultant des contacts discrets établis entre les parties semble aujourd'hui compromis. Les dernières annonces relatives aux colonies de peuplement constituent un nouveau recul.

À cette heure-ci, des efforts intenses sont faits pour éviter une nouvelle impasse. C'est dans cet esprit que les envoyés du Quatuor se sont réunis le 15 juin à Bruxelles. Ils ont convenu qu'il fallait que les parties continuent d'urgence de poursuivre des efforts axés sur la reprise d'un dialogue et de négociations de fond et qu'il était temps qu'elles prennent les mesures requises à cette fin.

Le 6 juin, le Premier Ministre Nétanyahou a annoncé la construction d'environ 850 logements dans plusieurs colonies de peuplement de Cisjordanie, ce qui a coïncidé avec les efforts visant à parvenir à un accord avec les colons en vue de réinstaller cinq logements à Beit El. Ces logements, construits sur des terrains palestiniens privés, doivent être réinstallés le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard, à la suite d'une décision de la Cour suprême israélienne. Je tiens à réitérer que toute construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, que ce soit sur des terrains privés ou ailleurs, constitue une violation du droit international ainsi que des engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route, et que cette politique rend d'autant plus difficilement réalisable la solution des deux États.

---

Le 17 juin, près d'Hébron, un camionneur israélien aurait tué par balle deux Palestiniens après avoir été lui-même attaqué et blessé. Les affrontements entre colons israéliens et Palestiniens se sont poursuivis en Cisjordanie pendant la période considérée. Les attaques palestiniennes contre des Israéliens en Cisjordanie ont fait trois blessés israéliens, dont un enfant.

À la suite des attaques de colons contre des Palestiniens près d'Hébron les 5 et 11 juin, plusieurs élèves et un agriculteur ont été blessés. Tôt ce matin, une mosquée près de Ramallah a été couverte de graffiti et incendiée. Cette attaque est liée à la décision israélienne d'évacuer l'avant-poste d'Ulpana, situé près de la colonie de Beit El. Nous notons que le Gouvernement israélien a condamné cette profanation et s'est engagé à utiliser tous les moyens nécessaires pour en trouver les auteurs et les traduire en justice. L'ONU condamne cet acte flagrant contre un lieu saint musulman et demande au Gouvernement israélien de protéger les particuliers palestiniens et leurs biens.

En outre, 24 édifices palestiniens, dont sept résidences, ont été détruits en Cisjordanie, ce qui a entraîné le déplacement de 28 Palestiniens, dont 14 enfants. Le 12 juin, une ordonnance finale de démolition a été émise contre 51 édifices du village de Susiya, près d'Hébron; si elle est exécutée, elle pourrait provoquer un déplacement important des habitants palestiniens et la destruction de projets d'assistance internationaux dans le village.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué d'œuvrer au maintien de l'ordre en Cisjordanie. Pour ce faire, elles doivent être dotées de moyens suffisants. Elles ont désamorcé des engins non explosés et remis à Israël des citoyens israéliens, dont un soldat, qui avaient pénétré en Cisjordanie. Une opération de sécurité palestinienne visant à rétablir l'ordre à Djénine après le décès de son gouverneur en mai a été étendue à Naplouse début juin. Une cinquantaine de suspects ont été détenus. L'ouverture récente d'un centre ultramoderne de formation de la police et d'installations pénitentiaires et de réhabilitation à Jéricho est une preuve supplémentaire des progrès réalisés par les Palestiniens en matière de gouvernance et d'état de droit. L'appui de la communauté internationale reste essentiel pour garantir la poursuite de ces progrès.

Les Forces de défense israéliennes ont mené en Cisjordanie occupée 189 opérations, au cours desquelles 114 Palestiniens ont été blessés, dont un enfant, et 79 Palestiniens ont été arrêtés, dans le cadre notamment des manifestations marquant l'anniversaire de la guerre de 1967. Il y a également eu des manifestations contre la barrière, qui s'écarte de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif (voir A/ES-10/273) de la Cour internationale de Justice.

Malgré l'accord du 14 mai qui a mis fin à la grève de la faim de prisonniers palestiniens détenus en Israël et alors qu'on signale que d'autres Palestiniens ont été placés en détention administrative, deux prisonniers n'auraient apparemment pas cessé leur grève de la faim. Mais heureusement, Mahmoud Al-Sarsak, qui avait entamé sa grève de la faim le 19 mars, y a mis fin hier après la conclusion d'un accord en vue de sa libération et de son transfert à Gaza le 10 juillet. Les visites familiales depuis Gaza doivent reprendre sous peu et, le 31 mai, Israël a transféré à l'Autorité palestinienne la dépouille de 91 militants palestiniens. Pour des motifs humanitaires, nous continuons de demander la pleine mise en œuvre de l'accord par toutes les parties et le règlement immédiat du problème des grèves de la faim en cours.

---

Les efforts en faveur de la réconciliation palestinienne se sont poursuivis après la conclusion du dernier en date – le 20 mai – des accords de réconciliation. Les délégations du Fatah et du Hamas se sont réunies les 6, 7 et 15 juin au Caire pour discuter des candidats à un gouvernement technocratique de transition dirigé par le Président Abbas. Celui-ci exige que tout nouveau gouvernement suive son programme politique et se conforme aux engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine. La Commission électorale centrale palestinienne a repris ses opérations à Gaza avec la pleine coopération des autorités de facto et elle prévoit d'inscrire les électeurs à Gaza entre les 3 et 14 juillet.

À Gaza, le calme relatif qui régnait depuis avril a été perturbé le 1<sup>er</sup> juin lorsqu'un militant affilié au jihad islamique a traversé la frontière sud et tiré sur un groupe de soldats israéliens, en tuant un avant d'être abattu. Cet incident a été suivi de plusieurs échanges de tirs jusqu'au 6 juin. La violence a repris les 17 et 18 juin, lorsque des roquettes ont été tirées depuis Gaza contre Israël, tandis que des frappes aériennes israéliennes tuaient quatre militants palestiniens et blessaient plusieurs Palestiniens, dont une femme et son enfant.

Dans l'ensemble, pendant la période considérée, un total de 15 roquettes et de 27 obus de mortier ont été tirés de Gaza sur Israël, tandis que les Forces de défense israéliennes effectuaient 7 incursions et 14 frappes aériennes contre Gaza, tuant 9 militants palestiniens, en blessant 9, et faisant également 15 blessés parmi les civils palestiniens. Deux Palestiniens ont été tués dans le cadre d'incidents liés aux tunnels. Nous continuons de condamner toutes les attaques aveugles à la roquette lancées depuis Gaza contre Israël; elles doivent cesser. Et nous exhortons également Israël à faire montre d'un maximum de retenue.

Nous sommes également préoccupés par les graves incidents de sécurité survenus pendant le week-end près de la frontière israélo-égyptienne. Le 16 juin, deux roquettes ont été tirées depuis le Sinaï; l'une d'elles a atterri près de la bourgade israélienne de Mitzpe Ramon, et l'autre dans la zone d'Ovda, toutes deux à une trentaine de kilomètres de la frontière. Il n'y aurait eu ni dégâts ni victimes. Le 18 juin, à l'aube, trois militants au moins ont attaqué des travailleurs israéliens qui construisaient la barrière de sécurité à la frontière israélo-égyptienne, près de la localité de Kadesh-barnea. Un travailleur israélien a été tué et deux blessés. Les FDI se sont déployées dans la zone et ont échangé des coups de feu avec les militants, dont deux ont été tués.

Depuis six ans que dure le bouclage de Gaza, la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) et le relèvement de Gaza et sa croissance économique à long terme restent des objectifs fondamentaux de l'ONU. Comme on l'a dit lors d'exposés précédents, des progrès sensibles ont été accomplis vers cet objectif mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que les organismes des Nations Unies puissent continuer de jouer un rôle majeur dans les efforts internationaux à cette fin, Israël devra encore approuver les projets des Nations Unies en suspens. L'ONU continue de l'exhorter à autoriser l'importation sans restriction de matériaux de construction essentiels, notamment les agrégats, les barres de fer et le ciment, qui continuent d'être illégalement importés d'Égypte par les tunnels.

Gaza connaît encore une pénurie d'électricité. En dépit du transfert progressif du combustible fourni par le Qatar à partir de l'Égypte, la quantité de combustible que reçoit la centrale de Gaza ne permet de produire que 30 mégawatts, sur une capacité de production de 90 mégawatts. La quantité de combustible provenant de

---

fournisseurs israéliens ayant aussi diminué, la situation énergétique à Gaza reste difficile et l'ONU continuera de la suivre de près en vue de rétablir un approvisionnement viable en énergie.

Dans l'ensemble, l'activité économique palestinienne ralentit. Au dernier trimestre de 2011, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel n'a été que de 2 %, celui du PIB en Cisjordanie étant légèrement supérieur à celui de la bande de Gaza. L'un des problèmes les plus épineux qui se posent est le chômage, qui a augmenté de 3 points au premier trimestre de l'année. Son taux, qui s'élève actuellement à 24 % dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, est plus élevé à Gaza qu'en Cisjordanie, et ce sont les jeunes qui sont particulièrement touchés par l'absence de débouchés.

En dépit de ces difficultés, l'Autorité palestinienne continue de réaliser des progrès dans la mise en place des institutions d'un futur État palestinien, y compris sa capacité de recueillir des données économiques et autres. Le Bureau central de statistique palestinien a franchi un jalon important en souscrivant à la Norme spéciale de diffusion des données du Fonds monétaire international pour la diffusion de statistiques économiques et financières. Cette mesure importante devrait permettre d'améliorer la prise de décisions dans les secteurs public et privé, et permettre ainsi à l'Autorité palestinienne de continuer à élaborer des politiques macroéconomiques saines.

/...

Vu ces faits marquants dans la région, progresser sur la voie des négociations israélo-palestiniennes est encore plus pressant et aurait un effet positif sur l'ensemble de la région.

Je tiens à assurer au Conseil qu'avec nos partenaires du Quatuor, le Secrétaire général continuera de souligner la nécessité de relancer le dialogue et de faire des progrès vers la solution des deux États trop longtemps différée et de plus en plus compromise, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial dans son exposé du mois dernier. Nous encourageons donc fermement les parties à envisager d'urgence de prendre les mesures constructives qui s'imposent en vue de la reprise des rencontres entre leurs négociateurs et à œuvrer en vue de la reprise des négociations directes. Des gestes de bonne volonté contribueront considérablement à créer un climat de confiance. Seul un dialogue direct et sincère permettra de rétablir la foi en une paix négociée.

## **VIII. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait une déclaration pour la Journée mondiale des réfugiés 2012**

*À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés 2012, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Filippo Grandi, a fait, le 20 juin 2012 à Bruxelles, une déclaration dont le texte est reproduit ci-dessous.*

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, j'ai choisi d'aborder le thème de la protection, en particulier celle des droits des réfugiés de Palestine dont

---

l'UNRWA s'occupe dans ses cinq secteurs d'opérations : Gaza, la Cisjordanie, la Jordanie, le Liban et la Syrie. Cette journée rappelle en effet les épreuves des réfugiés qui, partout dans le monde, sont déracinés par les violences, les persécutions et les conflits. C'est une réalité que connaissent bien les réfugiés palestiniens dont s'occupe l'UNRWA. Cette population, déjà vulnérable, l'est plus encore en raison de l'instabilité politique de son environnement.

Les réfugiés sont contraints d'abandonner tout ce qui, pour la plupart d'entre nous, va de soi : un foyer, des amis, des êtres chers, un sentiment d'appartenance, tout ce qui est familial. Personne ne devrait vivre de telles épreuves. Beaucoup entrevoient certes un avenir meilleur et la lumière au bout de ce tunnel où, déplacés et spoliés, ils sont pris. Mais ce n'est malheureusement pas le cas des réfugiés palestiniens, qui sont les seuls à attendre depuis 64 ans le règlement de leurs malheurs politiques. C'est pourquoi nous demandons sans relâche aux artisans de la paix de faire le nécessaire pour leur assurer la protection dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Soixante-quatre ans après le déplacement initial de ces populations, et de concert avec ses partenaires du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les autorités nationales, les donateurs et l'ensemble de la communauté internationale, l'UNRWA s'efforce de subvenir aux besoins matériels d'environ 5 millions de réfugiés palestiniens et de contribuer à protéger leurs droits fondamentaux. Face à de tels enjeux, un engagement concret est nécessaire. Notre action doit reposer sur la solidarité et la coopération, surtout lorsque les problèmes économiques planétaires grèvent les budgets de l'aide humanitaire et du développement. À cet égard, je tiens à remercier sincèrement l'Union européenne, qui nous aide à répondre aux besoins des réfugiés palestiniens et à préserver et faire progresser leurs droits.

Cette activité ne sert pourtant qu'à atténuer en partie les effets d'une situation politique depuis longtemps dans l'impasse. Ces effets sont particulièrement graves dans le territoire palestinien occupé – où, en raison des entraves à leur circulation, des destructions de maisons, de l'expropriation des terres et des ressources naturelles palestiniennes, de l'expansion des implantations illégales en droit international, du mur de séparation qui s'enfonce en profondeur en Cisjordanie, les réfugiés sont continuellement rappelés à leur condition de personnes déplacées et spoliées – et à Gaza – où le blocus imposé depuis cinq ans gêne continuellement le développement humain des Palestiniens, malgré son assouplissement bienvenu mais insuffisant.

Ces entraves à la légitime aspiration à une vie normale des civils palestiniens appellent une réponse politique concertée qui fera respecter un droit international souvent bafoué. Il est plus important que jamais de trouver des solutions pour faire cesser l'occupation, résoudre pacifiquement le conflit israélo-palestinien et mettre un terme au plus ancien des problèmes de réfugiés. Elles doivent être non exclusives, permettre la représentation des réfugiés palestiniens et aborder leur problématique de façon à respecter leurs droits. Les réfugiés doivent participer au processus et leur voix doit être entendue. Leur rôle et leur contribution sont essentiels pour qu'un accord de paix soit véritablement « juste et durable ».

Avec le soutien de la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne, l'UNRWA aide les réfugiés palestiniens à raconter leur propre histoire, à se faire entendre et à réclamer la

---

défense de leurs droits. C'est pourquoi nous avons proposé à trois de leurs représentants de s'adresser à vous aujourd'hui : Shereen Araj, du village de Al Walaje, Sameer Abdel Latif, de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, et Mohamed Alkorshan, de la communauté bédouine de la zone C en Cisjordanie.

Ils sont venus parler non pas de l'UNRWA mais de leur vie de réfugiés. Après avoir entendu leur témoignage, essayez de comprendre ce que signifie le fait d'être un réfugié palestinien. Leurs histoires, qui, hélas, ne sont pas exceptionnelles, illustrent ce qu'endurent aujourd'hui les Palestiniens du territoire occupé.

Continuons à œuvrer pour que tous les peuples déplacés par les conflits ou les bouleversements reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour vivre mieux. Et faisons tout notre possible pour trouver enfin le remède aux malheurs des réfugiés palestiniens afin qu'ils voient la fin de cette si longue période de déplacement et de spoliation.

## **IX. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture inscrit des sites de Palestine sur la Liste du patrimoine mondial**

*Lors de la réunion qu'il a tenue du 24 juin au 6 juillet 2012 à Saint-Petersbourg en Fédération de Russie, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a examiné l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de 36 sites, dont l'église de la Nativité et la route de pèlerinage à Bethléem, en Palestine. Le 29 juin 2012, il a inscrit ces deux sites sur la Liste et l'UNESCO a publié un communiqué de presse dont des extraits sont reproduits ci-dessous.*

Le Comité du patrimoine mondial a inscrit de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : le lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem (Palestine); les sites de l'évolution humaine du Mont Carmel : grottes du Nahal Me'arot/Wadi el-Mughara (Israël); le lagon sud des îles Chelbacheb (Palaos); le paysage culturel de Bali : le système des subak, manifestation de la philosophie du Tri Hita Karana (Indonésie); et Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine commun (Maroc).

Le lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage à Bethléem (Palestine) ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison des dégradations dues à des fuites d'eau. Le lieu inscrit est situé à 10 kilomètres au sud de Jérusalem sur le site que, depuis le II<sup>e</sup> siècle, les chrétiens reconnaissent traditionnellement comme le lieu de naissance de Jésus. Une église y a été construite en 339 et l'édifice qui l'a remplacée après un incendie au VI<sup>e</sup> siècle conserve des vestiges du sol en mosaïque du bâtiment original. Le site comprend également des églises et des couvents latins, grecs, orthodoxes, franciscains et arméniens ainsi que des clochers, des jardins en terrasses et une route de pèlerinage.